

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
COMMISSION DE SUIVI DES SITES (CSS) VIVIEZ  
Mardi 14 octobre 2014 à 14 heures, salle de la Bastide à Viviez**

Présidence animée par :

Monsieur SUZANNE, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

Présents :

Monsieur CURE, DREAL/DSSS

Monsieur BARTHEZ, DREAL, inspecteur des installations classées

Madame MIALON, DDCSPP, chef de service SQDA

Monsieur BERTHIAS, chargé de mission économie en sous-préfecture

Monsieur NICOL, SDIS 12

Monsieur ROUSSET, SDIS 12

Monsieur DENOIT, maire de Viviez

Monsieur CAYRON, maire de Boisse-Penchot

Monsieur JONQUIERES, maire des Albres

Monsieur ALONSO, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Decazeville

Monsieur BEFFRE, conseiller général d'Aubin

Madame MASSOULARD, directrice adjointe DIRECCTE

Monsieur NOTTEZ, président de la SNAM

Monsieur POUGET, responsable HSE SAM

Monsieur DE SINJUN, SAM

Monsieur MARC, CRO des vétérinaires

Monsieur HUC, représentant UL CGT

Monsieur CLEMENT, responsable QSE Umicore

Madame MALEVILLE, animatrice environnement Umicore

Madame COLASSE, adjointe au responsable de projet remédiation Umicore

Monsieur FARRENQ, responsable projet environnement Umicore

Monsieur CALVEZ, directeur travaux Séché

Monsieur SAUZAY, directeur de Minelis

Madame SAMACOITS, Oramip

Monsieur DELPECH, association « Tous Ensemble »

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 octobre 2013
2. Bilan sur le travail de la CSS réduite
3. Bilan annuel des activités des sociétés Umicore Past, Umicore Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incidents, impact environnemental) et projets de ces sociétés
4. Bilan des actions de l'inspection des installations classées
5. Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 15 par M. le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, lequel procède à un tour de table.*

M. le sous-préfet souligne le travail de fond réalisé lors des réunions de bureau.

M. DENOIT, maire de Viviez, invite les participants à s'exprimer librement autour de la table.

### **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 octobre 2013**

M. CLEMENT, Umicore, note une erreur dans le compte rendu et précise que M. COLIN est le directeur de l'usine Umicore.

Monsieur le sous-préfet assure que la correction sera apportée.

*Le compte-rendu de la CSS du 8 octobre 2013 est approuvé.*

### **2. Bilan sur le travail de la CSS réduite**

Monsieur CURE, DREAL, précise que les réunions de bureau en 2013 et 2014 ont réuni les exploitants (SAM, SNAM, Umicore Past et Umicore Usine), les collectivités (la mairie de Viviez et la communauté de communes), les riverains, les salariés et l'administration (DREAL, préfecture). L'objectif principal de ces réunions était de mutualiser les moyens de mesure de pollution des eaux et de l'air. Les réunions ont aussi permis aux industriels voisins de faire connaissance et d'échanger.

Lors de la rencontre du 2 décembre 2013, un accord de principe sur la mutualisation des moyens a été défini. Une carte des points de mesure a ensuite été présentée lors de la réunion du 4 février 2014. De plus, un examen des possibilités de réalisation des contrôles de l'air par l'Oramip a été effectué. La réunion du 1<sup>er</sup> avril 2014 a permis de trouver un accord sur l'établissement d'un cahier des charges de la mutualisation. L'extension du réseau de surveillance de l'air a été décidée ainsi que la mise en place d'un projet de convention afin de mutualiser les coûts. Par ailleurs, la réunion initialement prévue le 12 juin 2014 a été annulée.

M. le sous-préfet demande qui sont les signataires de la convention.

M. CURE précise que la convention lie l'Oramip, les industriels, la DREAL et la collectivité. Ainsi, chaque signataire paiera sa quote-part. Cette solution doit être validée lors de la prochaine réunion de bureau.

M. le sous-préfet note que le travail réalisé en réunion de bureau a permis d'aboutir à un financement.

M. CURE ajoute qu'à l'issue de l'expérimentation d'une année réalisée par l'Oramip, la reconduite de l'opération pourra être étudiée pour les années à venir.

M. le sous-préfet invite la salle à s'exprimer.

M. NOTTEZ, SNAM, demande des précisions sur le coût de l'étude.

M. CURE répond que le coût de l'étude est d'environ 30 000 € répartis entre six signataires.

M. le sous-préfet ajoute que la convention sera examinée et signée lors de la prochaine réunion de bureau.

M. CURE précise que c'est le principe général de la convention qui est présenté en CSS et que des compléments d'information sur son contenu seront donnés lors de la prochaine réunion de bureau.

M. le sous-préfet souhaite disposer de précisions sur les apports de cette convention.

M. CURE répond que l'étude permettra en plus de la surveillance du chantier de réhabilitation actuellement réalisé, d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental sur Viviez.

M. le sous-préfet note que la convention permet aussi le prolongement dans le temps de l'activité de mesure et de contrôle.

Mme SAMACOITS, Oramip, ajoute que le suivi actuel sera ainsi complété par de nouvelles mesures.

### **3. Bilan annuel des activités des sociétés Umicore Past, Umicore Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incident, impact environnemental) et projets de ces sociétés**

#### Umicore France (Past)

Mme COLASSE, Umicore, indique que la production a été impactée par les intempéries en janvier et février 2014 ainsi que par un incendie au mois de juin.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur la zone de l'igue du Mas. L'excavation des résidus pollués est terminée sur les bassins 1 et 2. Le transporteur a été modifié et a dû être arrêté durant trois mois suite à l'incendie du mois de juin dernier.

Sur la zone de stockage provisoire de Laubarède, 24 000 m<sup>3</sup> de résidus ont été transportés, traités et stockés. Ils ont permis de rehausser la digue du stockage de Montplaisir. La zone a ensuite été remodelée. Le stockage n°2 a également été aménagé.

Les bassins plomb de Dunet sont terminés. La zone est en cours de remodelage.

Le curage de la zone amont de Cérons a été réalisé. Sur la zone aval, 53 000 m<sup>3</sup> de résidus ont été excavés. Des réunions d'information sont organisées régulièrement. De plus, un préleveur d'air a été déplacé et installé chez un riverain.

M. FARRENQ, Umicore, précise que le nouvel emplacement du préleveur permettra de mieux connaître la situation pour les populations.

M. le sous-préfet souhaite connaître le futur devenir de la zone Cérons.

M. FARRENQ indique qu'Umicore souhaite céder ce terrain plat de plus de quatre hectares.

Mme COLASSE ajoute que, dans l'alvéole de Montplaisir, la digue d'ancrage a été rehaussée, le convoyeur a été rétréci et les travaux d'étanchéité ont été réalisés.

Mme COLASSE présente les travaux restant à réaliser :

- fin de l'exploitation de la zone aval de Cérons ;
- Igue du Mas : excavation du bassin 3 et remodelage des zones libérées ;
- remodelage du crassier de Dunet ;
- démontage des installations ;
- fermeture du stockage de Montplaisir.

Lors de l'inspection du 25 février, la DREAL n'a pas relevé de non-conformité majeure. Deux arrêtés préfectoraux complémentaires valident l'augmentation de la durée d'exploitation du stockage de Montplaisir, de l'usine de stabilisation des traitements et l'intégration au stockage des boues issues du traitement des eaux.

M. FARRENQ ajoute que l'exploitation du stockage provisoire de Laubarède est également prolongée.

Mme COLASSE indique qu'un départ de feu a été signalé le 17 février et qu'un incendie important s'est déclaré sur le TP4 le 11 juin. Par ailleurs, de violents orages les 28 et 29 juin ont entraîné un ravinement. Aucun accident du travail n'a été signalé sur le chantier de remédiation. Le planning des travaux a par ailleurs été modifié afin que le chantier se termine au troisième trimestre 2016. Enfin, le cabinet CEREG n'a pas relevé de non-conformité sur les méthodologies concernant les polluants métalliques dans le réseau de surveillance de l'eau.

M. FARRENQ ajoute que l'augmentation de la plage horaire d'utilisation du transporteur permettra de réduire la durée du chantier de remédiation.

### Oramip

Mme SAMACOITS indique que l'Oramip suit l'impact sur l'air de Viviez du chantier de réhabilitation. Les mesures sont réalisées avec des préleveurs de particules fines et des collecteurs de retombées. En 2013, l'évaluation des particules PM10 respecte l'objectif de qualité avec des concentrations proches de 12 microgrammes. Le niveau moyen des particules fines PM2.5 est inférieur à la valeur cible et à l'objectif de qualité. De plus, les concentrations mensuelles en arsenic dans les particules en suspension sont stables à hauteur d'un nanogramme et respectent la valeur cible. La concentration en cadmium dépassait la valeur cible en 2013 alors qu'en 2014, une très nette baisse a été notée. Ces mesures doivent être confirmées.

M. le sous-préfet note que cette baisse constitue une bonne nouvelle pour le territoire.

M. DENOIT s'interroge sur les raisons de la baisse de concentration en cadmium.

M. CLEMENT précise qu'Umicore n'a pas changé ses procédures et demande si la pluviométrie peut avoir un impact sur les mesures.

Mme SAMACOITS répond que la pluie n'a pas d'impact et que les protocoles de mesures n'ont pas subi de modification.

M. NOTTEZ ajoute que les rejets de la SNAM ont augmenté en 2014.

Mme SAMACOITS indique que les concentrations de plomb respectent la valeur limite et l'objectif de qualité.

Par ailleurs, bien qu'aucune valeur réglementaire n'existe, les sites « Place du 8-Mai » et « Usine » sont plus exposés au zinc que la station « Stade ». Les niveaux d'empoussièrement sont inférieurs à la valeur de référence pour tous les sites de suivi permanent et temporaire.

M. le sous-préfet s'interroge sur les raisons de la concentration en zinc importante à Montbazens.

Mme SAMACOITS répond que cette particularité est surprenante.

La présence d'arsenic dans les retombées totales respecte la valeur de référence même s'il faut noter une légère hausse des concentrations. Les stations « Igue du Mas bas » et « Dunet plateforme » font état des plus grandes concentrations. Les retombées de cadmium sont stables. Cependant, les mesures sont disparates selon les sites. Le plomb respecte les niveaux moyens malgré une tendance à l'augmentation. De plus, quatre sites temporaires sur huit restent en dessous de la valeur de référence en 2013. Enfin, le niveau de fond pour le zinc et les retombées métalliques sur la zone de Cérons sont élevés.

M. le sous-préfet précise que l'anomalie observée concernant le cadmium fera l'objet d'un suivi.

### Minelis

M. SAUZAY, Minelis, indique que les points de surveillance des eaux sont localisés autour des zones de travaux. Les métaux lourds, les sulfates, les COV (composés organiques volatils) et les hydrocarbures sont mesurés. Sur la zone de l'Igue du Mas, une augmentation au début des travaux puis une décroissance constante des teneurs en zinc et en cadmium ont été notées. Un impact direct des travaux est donc observé sur les eaux souterraines. Les teneurs sont très faibles en aval de la zone de Cérons. De plus, les travaux n'ont pas eu d'impact négatif sur les eaux souterraines dans la zone de stockage de Montplaisir.

M. le sous-préfet souhaite connaître la limite autorisée pour le cadmium.

M. SAUZAY indique que la limite est de 5 microgrammes par litre selon les NQE.

La situation est plus contrastée sur la zone « Usine » puisque certaines mesures indiquent que les teneurs décroissent et d'autres qu'elles augmentent. Le suivi de ces mesures dans les mois qui viennent permettra de réaliser une analyse plus précise. Enfin, une augmentation des teneurs est mesurée en aval de Laubarède.

M. le sous-préfet souhaite connaître l'impact des travaux actuels.

M. SAUZAY indique qu'une baisse des teneurs est attendue comme cela a été observé pour l'Igue du Mas.

M. FARRENQ précise que la tendance est bonne malgré la persistance d'un lavage des résidus qui peut expliquer les mesures en aval de Laubarède.

M. DENOIT ajoute que la teneur en cadmium des boues de la station d'épuration communale est inférieure aux normes. Le travail de fond a porté ses fruits.

### Umicore Building Product France (Usine)

M. CLEMENT indique que la nouvelle ligne de laquage a été inaugurée le 26 juin 2014. La mise au point de la nouvelle ligne de débit a été réalisée ainsi que le lancement d'un nouvel aspect de

surface. Enfin, aucun événement accidentel avec arrêt du personnel n'a été signalé.

Par ailleurs, un nouvel arrêté préfectoral a été obtenu le 8 août. Cet arrêté fait état d'un travail conséquent demandé à Umicore sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux, la réduction de la consommation d'eaux, la réfection de la station THR et la mise à jour de certaines rubriques. De plus, l'autorisation préfectorale concernant le pompage de l'eau du Lot a été prolongée.

Le 15 avril 2014, l'inspection de la DREAL a entraîné la proposition d'une mise en demeure qui n'a finalement pas été suivie d'effet. L'action correctrice concernant les galets souillés aux PCB (polychlorobiphényles) a été réalisée au mois d'août. De plus, le plan d'action de recollement comporte 35 actions à réaliser. Sur le plan environnemental, 0,85 % des mesures de rejet des eaux en surface faisaient état d'un dépassement de débit. Concernant les eaux de surface, les eaux souterraines, les légionelles, l'air et le bruit, les mesures sont correctes.

Deux incidents ont été signalés. Le premier, en mai 2014, fait état d'un début d'incendie sur le filtre AFE du laminoir. Le second, une fuite de conduite IDM, a eu lieu en juillet 2014.

M. DENOIT précise que des pétitions circulent autour de la question du bruit malgré le travail déjà réalisé.

M. CLEMENT répond que les travaux d'insonorisation vont se poursuivre.

#### SNAM

M. NOTTEZ indique que les actions de formation des salariés se sont intensifiées. Par ailleurs, une demande d'autorisation d'extension est en cours. La capacité du site passerait ainsi de 4 300 tonnes à 16 500 tonnes.

Les principales réalisations concernent le traitement d'air, le déplacement du laboratoire ainsi que les travaux de sécurisation du site. Par ailleurs, le POI (plan d'opération interne) a été mis en place et a entraîné une forte implication de la part des salariés. Des exercices pilotés par le SDIS ont permis de mettre en pratique les consignes.

M. BARTHEZ, DREAL, précise que les compléments de l'étude de Dangers ont été reçus. Cependant, le rapport d'expertise des installations de traitement d'air par l'INERIS n'a toujours pas été reçu. L'objectif est de présenter ce dossier en CODERST avant la fin de l'année.

#### SAM

M. POUGET indique que le chiffre d'affaires de SAM Technologie est stable. Le nombre d'accidents de travail est en amélioration avec une moyenne de 3 accidents par mois en 2013 et de 2,1 accidents par mois en 2014. Les actions réalisées pour améliorer la sécurité se sont focalisées sur les formations réglementaires et la poursuite de la démarche de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques). Par ailleurs, aucun incident à impact environnemental significatif n'a été signalé. Un audit interne ainsi qu'un audit externe ont été réalisés afin de renouveler la certification ISO 14001. De plus, l'inspection de la DREAL s'est déroulée le 14 novembre 2013. La mise en conformité de l'installation de protection contre la foudre a été réalisée. Enfin, l'installation de fusion du broyé-flotté sera mise en service au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### **4. Bilan des actions de l'inspection des installations classées**

M. BARTHEZ indique que chaque établissement est inspecté une fois par an.

### Umicore Past

L'inspection a eu lieu le 4 avril 2013 autour des thématiques définies : l'exploitation et le bilan annuel d'activité 2012. Aucune anomalie majeure n'a été relevée. Le débordement d'un collecteur d'eau en septembre 2013 a été signalé.

La seconde inspection a eu lieu le 25 février 2014 autour de la collecte et du traitement des eaux et de l'avancement des excavations. Un arrêté préfectoral complémentaire traite l'intégration des rubriques IED, la prolongation du fonctionnement de l'usine de stabilisation, la fin des opérations de fermeture du stockage de Montplaisir et l'acceptation des boues issues de la station interne THR. Un second arrêté modifie la date d'évacuation des matériaux stockés dans les alvéoles de Dunet. Enfin, trois incidents ont été signalés en 2014 (deux incendies et un ravinement).

### Umicore Usine

L'inspection a eu lieu le 10 octobre 2013 autour des thématiques de la protection contre la foudre, de la collecte et du traitement des effluents aqueux et de la pollution atmosphérique. Des observations ont été émises.

La seconde inspection a eu lieu le 15 avril 2014 autour du prélèvement de l'eau et la filtration, des effluents aqueux, de la collecte des eaux pluviales et des rétentions. La proposition d'APMD (arrêté préfectoral de mise en demeure) a été proposée mais les travaux ayant été réalisés, l'arrêté n'a pas été pris. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a abouti à l'arrêté préfectoral du 8 août 2014.

### SNAM

L'inspection a eu lieu le 5 novembre 2013 autour des thématiques définies : « suite de la mise en demeure du 26 janvier 2012 », « système de gestion de la sécurité » et « point sur la phase pérenne de surveillance ».

La seconde inspection a eu lieu le 4 juin 2014 autour des suites données à la mise en demeure, de l'analyse du périmètre de vieillissement des installations, du contrôle de la fiabilité, du suivi d'une MMR (mesure de maîtrise des risques) et des rapports de contrôle des rejets atmosphériques inopinés. La mise en demeure de 2012 a été soldée. Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris, l'un concernant l'évolution de la nomenclature des installations de traitement des déchets et l'autre la prescription d'une étude complémentaire sur les installations de traitement de l'air. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'instruction.

### SAM

L'inspection a eu lieu le 14 novembre 2013 autour des thématiques définies : l'état d'avancement des actions définies dans l'APMD du 30 avril 2013 et la mise en en service de nouvelle unité de fusion d'aluminium broyé-flotté. Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris suite à la demande de l'industriel de démarrer son unité de fusion d'aluminium broyé flotté. Enfin, la prochaine visite doit être programmée avant la fin de l'année.

M. CURE présente les résultats de la deuxième partie de l'étude Ineris dans la commune de Viviez. Cette étude devait dresser l'état des lieux des pollutions dans les sols, déterminer les zones nécessitant des investigations complémentaires et définir les traitements possibles. La première étape de l'étude réalisée en 2011 et 2012 a confirmé des concentrations significatives en

arsenic, cadmium, plomb et zinc dans les sols. Des investigations complémentaires réalisées en 2013 ont constitué la deuxième phase de l'étude. Les résultats font état d'une présence de métaux, principalement de plomb et d'arsenic dans différents milieux (établissements publics, jardins, habitations). La présence de ces métaux n'appelle pas de mesure d'urgence sanitaire. Cependant, des recommandations sont faites (lavage des mains, surveillance des jeunes enfants) et des examens complémentaires de dépistage sont proposés pour les résidents des six propriétés les plus impactées par le plomb. Les résultats et les recommandations seront transmis aux habitants qui seront conviés à une réunion d'information en novembre.

## 5. Questions diverses

M. le sous-préfet invite l'assemblée à s'exprimer au cours d'un tour de table conclusif.

M. DENOIT note que même si les pollutions sont en baisse, celles-ci sont toujours présentes et s'accumulent.

M. NOTTEZ tient à souligner le coût important pour les sociétés des différentes études demandées et de la prévention.

M. CAYRON, maire de Boisse-Penchat, indique être satisfait des baisses de cadmium.

M. CURE ajoute que cette CSS a permis de traiter l'ensemble des problématiques et de présenter les efforts réalisés et les améliorations à venir.

M. le sous-préfet souhaite connaître les prochaines étapes du travail de remodelage.

M. FARRENQ indique que des plantations d'arbustes seront réalisées et envisage de solliciter les écoles autour de ce projet.

M. le sous-préfet propose de poursuivre le travail en réunion de bureau et invite les participants à se retrouver en 2015 pour la prochaine CSS.

M. le sous-préfet lève la séance à 16 heures 50.

Le sous-préfet,

Éric SUZANNE